

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

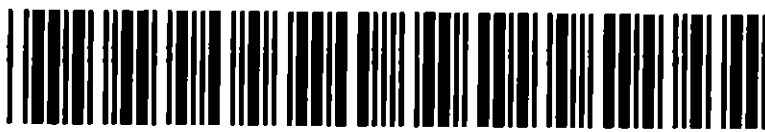
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 08587
Numéro SIREN : 399 506 641
Nom ou dénomination : ATALIAN CLEANING

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2018 sous le numéro de dépôt 104306



1827670801

DATE DEPOT :	2018-10-09
NUMERO DE DEPOT :	2018R104306
N° GESTION :	2002B08587
N° SIREN :	399506641
DENOMINATION :	ATALIAN CLEANING
ADRESSE :	251 rue de Crimée 75019 Paris
DATE D'ACTE :	2018/09/17
TYPE D'ACTE :	AVENANT
NATURE D'ACTE :	

AG 17092018

AG

AVENANT A LA CONVENTION DE FUSION - ABSORPTION
SOUS CONDITION SUSPENSIVE

LES SOUSSIGNEES :

ATALIAN CLEANING

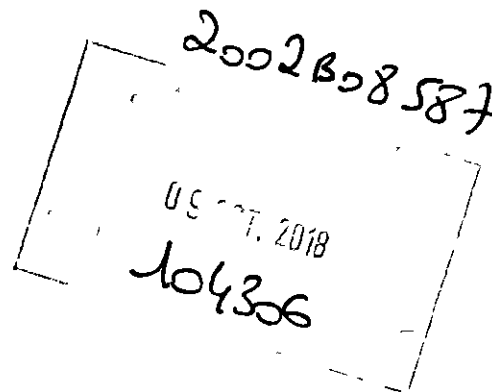
Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500.078 euros

Siège social : 251, rue de Crimée
75019 PARIS

RCS PARIS 399.506.641

Représentée par Monsieur Sébastien LASTAPIS



Ci-après désignée,
« la SOCIETE ABSORBANTE ou ATALIAN CLEANING »

ATALIAN PROPLETE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 18.653.721 euros

Siège social : 110, rue de l'Ourcq
75019 PARIS

RCS PARIS 321.253.965

Représentée par Monsieur Sébastien LASTAPIS

Ci-après désignées,
« la SOCIETE ABSORBEE ou ATALIAN PROPLETE »

ONT CONVENU D'ETABLIR le présent avenant à la Convention de Fusion-Absorption sous condition suspensive de la SOCIETE ABSORBEE par et dans la société ATALIAN CLEANING.

1 - EXPOSE

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date du 9 mai 2018 les parties ont signé une convention de Fusion-Absorption assortie d'une condition suspensive qui est liée à l'approbation de cette Fusion-Absorption par l'Assemblée Générale de la société ATALIAN CLEANING et ce au vu du Rapport du Commissaire aux Apports, Monsieur Yann MOGNO.

Cette condition suspensive doit être réalisée au 30 septembre 2018 au plus tard.

Il est précisé que le projet de Fusion Absorption a fait l'objet d'une parution au BODACC A n° 201801230 du 29 juin 2018, annonce n° 1112 et que le Rapport du Commissaire aux Apports de Monsieur Yann MOGNO a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris, sous le n° de dépôt : 2018R079808 (2018226992) du 1^{er} août 2018.

Les parties sont convenues d'un commun accord de reporter la date maximale de réalisation de la condition suspensive stipulée ci-dessus.

2 - CONVENTION

Les parties décident d'un commun accord de reporter la date maximale de réalisation de la condition suspensive du 30 septembre 2018 au 31 décembre 2018.

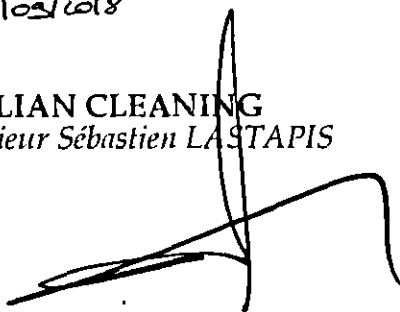
Toutes les stipulations de la Convention de Fusion Absorption du 9 mai 2018 non contraires aux présentes demeurent applicables.

3 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent avenant à la Convention de Fusion Absorption sous condition suspensive et de ses suites, les sociétés soussignées font élection de domicile en leur siège social respectif.

Établi et signé,
En 4 exemplaires,
Le 17/09/2018

ATALIAN CLEANING
Monsieur Sébastien LASTAPIS



ATALIAN PROPRETE
Monsieur Sébastien LASTAPIS

